



PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion

Vendredi 15 mai 2020

Présidence :

M. Daniel FONTENIAUD

Présents :

Patricia BEAURENAUD - Catherine BOLLEA - Roger BOREY - Michel BOURNEZ - Christophe CAILLIET - Bernard CARRE - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Gérard GEORGES - Jean-François GONDELLIER - Michel NAGEOTTE - Christian PERDU - Patrick PONSONNAILLE - Gérard POPILLE - Jacques QUANTIN - Christian RENIER - Alain RICHARD - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN

Excusés :

Joël GODARD - Marilyn GRANDVOINET - Philippe PICHERY - Philippe PRUDHON - Daniel ROLET - Emmanuel SAILLARD - Michel SORNAY - Thierry WANIART

1 – COMPÉTITIONS JEUNES LIGUE 2020/21

Sur proposition du Bureau, suite à une réunion du groupe de travail avec la participation des Districts (*Commissions Techniques Jeunes*), il est proposé, pour la saison 2020/21, le schéma d'organisation suivant :

1.1 – SCHÉMA DES COMPÉTITIONS

Championnat U14R :

Actuellement le championnat U 14 R est constitué par les candidatures des équipes ayant participé à la phase printemps U 13 IS de la saison précédente. Or cette compétition n'a pas pu avoir lieu cette saison 2019/2020 du fait de la pandémie.

La proposition est la suivante pour ne pénaliser aucun club. : inviter tous les clubs désignés par leur district à participer aux U 13 IS saison 2019/2020 à candidater pour le championnat U 14 R saison 2020/2021.

Ce championnat se déroulerait en deux phases : une phase automne avec 6 groupes de 6 équipes (*cela fera moins de kilomètres, mais attention à ne pas faire de groupes constitués avec des équipes d'un seul district*).

La phase Printemps comprendrait deux groupes élites et x groupes géographiques avec l'ensemble des équipes ayant participé à la phase automne. Les deux groupes élites seraient constitués des douze meilleures équipes de la phase automne (*si six groupes automne, les deux premiers de chaque groupe ;*

si cinq groupes, les deux premiers de chaque groupe plus les deux meilleurs troisièmes ; si quatre groupes phase automne, les trois premiers de chaque groupe, ...).

A la fin de la saison 2020/2021, les équipes ayant participé aux deux groupes élites phase printemps seraient appelées à candidater au championnat U 15 R saison 2021/2022 ainsi que les équipes des x groupes géographiques. Les points attribués pour les critères sportifs seraient ceux prévus à l'article 56 des RG de la LBFCF.

Championnat U15R :

La phase printemps du championnat U 14 R n'a pas pu se disputer (*un match joué*) mais la constitution en une poule élite et deux poules géographiques avait été réalisée.

Les 18 équipes ayant participé au championnat U 14 R saison 2019/2020 seraient appelées à candidater pour participer au championnat U 15 R qui se déroulerait en deux phases : une phase automne avec trois groupes de six et une phase printemps avec un groupe élite et deux groupes géographiques.

Ces équipes pourraient candidater au championnat U 16 R 1 saison 2021/2022 avec les points sportifs identiques attribués aux équipes U 14 R candidatant pour le U 15 R.

Championnat U16R1 :

Pour la saison 2020/2021 peuvent candidater les équipes ayant participé au championnat U 15 R saison 2019/2020. Les points sportifs seront attribués en fonction du classement arrêté au 13 mars 2020.

Peuvent également candidater les équipes ayant participé au championnat U 15 IS saison n-1. Cette compétition n'ayant pu se dérouler, il est proposé d'attribuer 30 points à toutes les équipes qui avaient été retenues pour participer au championnat U 15 IS.

Dans notre système actuel, le premier de chaque groupe U 15 IS se voit attribuer 30 points (*article 58 des RG de la LBFCF*).

Championnat U16R2 :

Pour la saison 2020/2021 peuvent candidater les équipes ayant participé au championnat U 15 R saison 2019/2020. Dans ce cadre, les équipes se voient attribuer 70 points comme prévu dans nos textes (*article 58 des RG de la LBFCF*).

Peuvent également candidater les équipes ayant participé au championnat U 15 IS saison n-1. Cette compétition n'ayant pu se dérouler, il est proposé d'attribuer 60 points à toutes les équipes qui avaient été retenues pour participer au championnat U 15 IS (*Attention : 19 équipes au lieu de 18 suite aux décisions concernant les clubs de l'Yonne*).

Dans notre système actuel, le premier de chaque groupe U 15 IS se voit attribuer 60 points (*article 58 des RG de la LBFCF*).

Les équipes de U 15 districts élite phase printemps saison n-1 peuvent également candidater, mais cette compétition ne s'est pas déroulée. Il est proposé d'attribuer 44 points sportifs à toutes les équipes de district qui devaient intégrer les groupes élite de district ce printemps (*article 58 des RG de la LBFCF*).

Championnat U17R :

Pour la saison 2020/2021 peuvent candidater les équipes ayant participé aux championnats U 16 R 1 et U 16 R 2 saison 2019/2020. Les points sportifs seront attribués en fonction du classement arrêté au 13 mars 2020 (*article 60 des RG de la LBFCF*).

Championnat U18R :

Pour la saison 2020/2021 peuvent candidater les équipes ayant participé aux championnats U 16 R 1 saison 2018/2019 et U 16 R 1 saison 2019/2020, ainsi que U 17 R saison 2019/2020. Les points sportifs seront attribués en fonction du classement arrêté au 13 mars 2020, sauf pour les U 16 R 1 saison 2018/2019, pour lesquels le classement a été arrêté à la fin du championnat régulier (*article 60 des RG de la LBFCF*).

Coupes Jeunes :

L'organisation de cette compétition ne devrait pas soulever de difficultés.

Une attention particulière toutefois sera à porter pour la coupe U 15 à laquelle participent les équipes U 14 et U 15. La commission sportive devra gérer une compétition avec 54 équipes au maximum au lieu de 30.

A l'issue de cette présentation, le Conseil d'Administration valide ce schéma des compétitions à l'unanimité.

1.2 – CALENDRIER DES CANDIDATURES

Par ailleurs, Jean-Marie COPPI fait part du projet de nouveau **Calendrier de candidatures** (*pour saisons 2020/21*) qui a été revu comme suit :

- Les compétitions sont accessibles par FOOTCLUBS et les clubs pourront candidater à **compter du lundi 18 mai et ce jusqu'au vendredi 5 juin**
- Dans le courant de la **semaine du 8 au 12 juin**, une réunion sera organisée **avec les DTJ des districts pour finaliser les candidatures** (*avis, sollicitation, discussion avec les clubs...*).
- Le classement des candidatures sera finalisé le **lundi 15 juin** et validé par un Bureau le **mardi 16 juin** et publié le **mercredi 17 juin**.
- Dans le cas où un club souhaiterait se désengager au vu du classement, il devra en informer la Ligue par courriel **avant le mardi 23 juin**.

La circulaire de communication sera adressée aux clubs le lundi 18 mai.

Cette circulaire informera les clubs de la possibilité souhaitable de solliciter les DTJ et cadres techniques de leur district pour conforter leur acte de candidature.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ce nouveau calendrier.

Il est proposé, pour compléter les groupes R2F, de faire appel aux 6 premiers des groupes R3F de la saison 2019/20, phase automne.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité cette proposition.

**Le Président,
Daniel FONTENIAUD**

**Le Secrétaire Général
Jean-Marie COPPI**